

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Destinataires :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE - PRÉSIDENT COMMUNAUTÉ
RECREA BRIARE - DIRECTEUR RECREA BRIARE
RECREA BRIARE - DIRECTRICE RECREA BRIARE
SAUR - SAUR

Dossier suivi par : Laëtitia PAJADON

Téléphone : 02.38.77.31.40

courriel : laetitia.pajadon@ars.sante.fr

Veillez trouver ci-dessous les résultats des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Installation concernée : **PISCINE BRIARE**

Date du prélèvement : **30/01/2023**

Laboratoire : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Prélevé par : CARSO-EV

N° de prélèvement(s) : 00154861 00154862 00154863 00154894

Résultats des mesures terrain		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN LUDIQUÉ	BASSIN RECEPTION DE TOBOGGAN	GRAND BASSIN	SPA
Heure du prélèvement				11h40	12h00	12h23	11h20
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,4	7,3	7,3	7,5
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,8	1,7	1,8	1,80
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	0,9	1,0	1,0	0,80
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,8	1,8	1,9	1,8
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	0,6	-	<0,03	0,1	0,1	<0,03
Acide isocyanurique	mg/L	75	-	<10	<10	<10	0,8
Fréquentation instantanée		-	-	0	1	7	1
Température de l'eau	°C	-	-	28,3	28,5	28,3	
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau bain à remous	°C	36	33				31,0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN LUDIQUÉ	BASSIN RECEPTION DE TOBOGGAN	GRAND BASSIN	SPA
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1	<1	<1
Pseudomonas aëruginea par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	30	30	30	57
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	2,2	2,2	2,2	3,7

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des bassins est conforme aux exigences de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Signé à Orléans le 6 mars 2023

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
L'ingénieur d'études sanitaires

Nicolas BUCKENMEIER

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent